

Règles de pose des Lambris Intérieurs CARIB

Le lambris doit impérativement être déballé 72 heures avant la pose et stocké sur son lieu de mise en œuvre, dans les conditions d'utilisation normale. Avant la pose, tous les travaux doivent être terminés et secs (plâtres, enduits...). Le lambris se pose sur un réseau de tasseaux permettant de ménager une lame d'air ventilée. La lambris peut se poser à l'horizontale ou à la verticale.

1 Pose des tasseaux

- Fixer les tasseaux en Sapin du Nord (13x20 ou 20x25 mm) perpendiculairement au sens de pose, avec un espacement maximum de 40 cm.
- Poser des tasseaux autour des ouvertures (fenêtres, placards, portes...).
- L'air doit pouvoir circuler derrière le lambris. Dans le cas d'une isolation, utiliser des tasseaux plus épais. Agraffer ou poser la laine de verre ou le matériau isolant entre chaque tasseau en laissant toujours des espaces pour la circulation de l'air (10 mm minimum).
- En cas de pose horizontale, ne pas oublier de poser des taquets en dessous du dernier tasseau au sol pour permettre la fixation des plinthes.

2 Assemblage des lames

- Pour un résultat optimal, il convient d'apporter le plus grand soin à la pose de la 1^{ère} lame. Elle déterminera le bon déroulement de l'assemblage des autres lames.
- Il est conseillé d'assurer une pénétration minimale de 10 mm de la fixation des lames dans le tasseau. Ceci conditionne la longueur des clous et des agrafes à utiliser.
- Poser la 1^{ère} lame en partant d'un coin du mur (utiliser impérativement un fil à plomb ou un niveau).
- Pour la pose de la 1^{ère} lame, couper le côté languette sur toute la longueur de la lame. Placer le côté rainure orienté vers la partie du mur à habiller.
- Emboîter la seconde lame dans la rainure.
- Vérifier le bon emboîtement de chaque lame sur toute sa longueur avant la pose de la suivante.
- Prévoir un jeu de 10 mm entre le lambris et le sol en utilisant des cales.

3 Fixation des lames

3 possibilités :

- Pose clouée : Clouer dans les languettes (A).
- Pose avec clips : Fixer les clips en les clouant ou en les agrafant à hauteur de chaque tasseau (B).
- Pose avec agrafes : Agraffer les lames dans les rainures décalées (C).

Les poses de la 1^{ère} lame en partie basse et de la dernière lame en partie haute se font avec des pointes à tête d'homme d'une longueur d'au moins l'épaisseur de la lame + 10 mm. Pour la pose en plafond, en rampants ou dans le cas des lambris de très grandes largeurs (larg. \geq 150 mm), nous préconisons une pose clouée pour une meilleure fixation des lames et la bonne tenue de l'ouvrage dans le temps.

Nos lambris peuvent être peints, cirés, vernis... Cette opération doit être réalisée dans les règles de l'art, en évitant les tentatives à fort pouvoir collant et sous la seule responsabilité du client.

Ces règles de pose sont conformes au NF DTU 36.2 Mai 2016. Pour toute information complémentaire, référez vous à ce DTU.

Conseils pour les cas particuliers de pose de lambris :

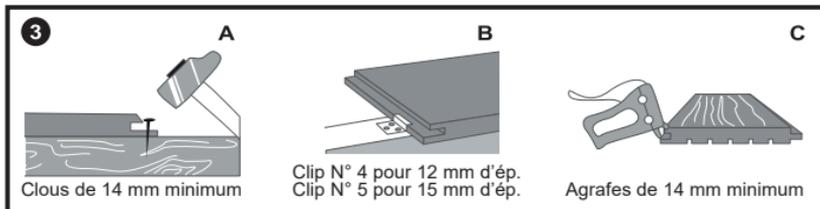
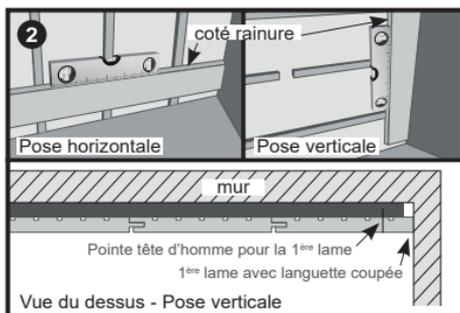
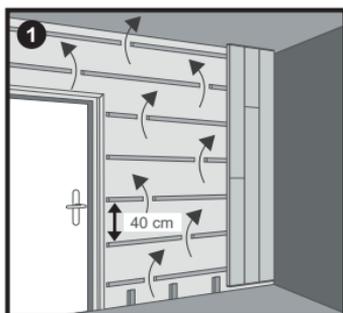
1• Réalisation d'un plafond surbaissé en lambris (rénovation) :

Lorsqu'une isolation thermique est réalisée au-dessus des lambris, on crée, entre l'ancien plafond et le nouveau, un espace comparable à un vide sanitaire. Cet espace doit être correctement ventilé.

2• Pose en sous-toiture (comble aménagé) :

Une ventilation de la toiture doit être assurée, que la couverture soit étanche à l'air ou non. Dans le cas des couvertures étanches, il faut prévoir une lame d'air ventilée.

Dans ces 2 cas, il est fortement conseillé de réaliser une pose clouée pour éviter les risques de déformation des lames. L'emploi d'un pare vapeur au-dessus du lambris est nécessaire, notamment si une isolation thermique est réalisée.



POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE,
DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE VENDEUR.

FOR FURTHER INFORMATION,
PLEASE ASK YOUR RETAILER FOR ADVICE.

La présente étiquette ne dispense pas de la lecture du DTU relatif au produit à mettre en œuvre.
Pour toutes informations complémentaires, demandez conseil à votre vendeur.
Nous vous rappelons que légalement, la mise en œuvre vaut acceptation du produit en l'état.

Please note that the product label does not replace the need to consult the appropriate buildings regulations relative to the product. For any additional information, ask your retailer for advice.
We would remind you that by law use constitutes acceptance of the product as it is.